DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois novembre à 16 heures,

Date des Convocations : 17/10/2025

Nb membres en exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Prétoire sous la présidence de M. LAURENT, président.

Etaient présents :
Mesdames CARTON, DOUCET, HENNEBO, JACOPE, LEGRAS et RICHARD.
Messieurs, BARCELO, LAURENT, MARTIN, PARIS, PERRIN, PINARD et VALENTIN.

Etaient absents et excusés :
Mesdames BRUN, CHARPENTIER, CASTEX, DUPONT, FERREIRA, LEFRANC, LEPONT, ORBLIN-PAGE et ROUSSEAU (pouvoir Mme CARTON).
Messieurs BENOIST, CACCIA.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe SAAD : prévisions budgétaires 2026

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- arrête comme suit les prévisions budgétaires du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2026, budget présenté au Conseil départemental pour validation :

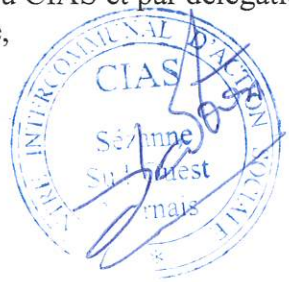
Dépenses de fonctionnement :
Groupe 1 : dépenses d'exploitation courante :90 257,45€
Groupe 2 : dépenses de personnel : 856 712,99€
Groupe 3 : dépenses de structure :23 700,00€
Déficit administratif années précédentes :2 865,56€
Total des dépenses de fonctionnement : 999 736,00€

Recettes de fonctionnement : 999 736,00€

Dépenses d'investissement :28 415,15 €
Recettes d'investissement :..... 28 415,15€

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi trois novembre deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,



Dany CARTON